

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 4 février 2009

<b>OBJET</b>
<i>de la Délibération</i>
*****
<b>RUE D'ÉNA – CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE BD 264 APPARTENANT À MONSIEUR ALLIOUX</b>

*Date de convocation du Conseil Municipal*

27 janvier 2009

*Date d'affichage* : 27 janvier 2009

*Nombre de Conseillers en exercice* : 33

*Président de la Séance* : Monsieur LE ROCH, Maire

*Secrétaire de Séance* : Monsieur BONHOURE

*Etaient présents*

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mmes PESSEL, PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

*Absent ayant donné pouvoir*

Mme LE PAVEC à Mme JEHANNO  
M. BURBAN à M. GIRALDON  
M. LE BARON à M. MARCHAND  
Mlle ORINEL à M. LE DORZE

## **RUE D'ÉNA – CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE BD 264 APPARTENANT À MONSIEUR ALLIOUX**

### **Rapport de Alain LE MAPIHAN**

Par délibération du 12 décembre 2007, le conseil municipal a approuvé l'acquisition par la Ville de Pontivy des parcelles cadastrées BD 351, 215 et 264, situées rue d'Éna, pour la réalisation d'un parking.

Bien que portée au cadastre, la parcelle BD 264 n'appartient pas à Réseau Ferré de France mais à Monsieur ALLIOUX.

Par délibération du 28 mai 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées BD 351 et 215 d'une surface respective de 290 m<sup>2</sup> et de 5058 m<sup>2</sup> appartenant à réseau Ferré de France.

Après discussion avec Monsieur ALLIOUX, ce dernier accepte de céder gratuitement à la Ville de Pontivy, la parcelle cadastrée BD 264, d'une superficie de 73 m<sup>2</sup>. Cette cession gratuite permet ainsi de régulariser la situation en vue des travaux du futur parking rue d'Éna.

#### **Nous vous proposons :**

- d'approuver la cession gratuite au profit de la Ville de PONTIVY de la parcelle cadastrée BD 264, d'une superficie de 73 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur ALLIOUX, l'ensemble des frais liés à cette cession étant pris en charge par la Ville,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 5 février 2009**

**LE MAIRE**

**Jean-Pierre LE ROCH**

